



LA
GRANDE
FÊTE
DU LIVRE
POUR LA
JEUNESSE

**VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UN EVENEMENT
POUR « PARTIR EN LIVRE 2018 » ?**

**LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE
PEUT VOUS SOUTENIR !**

Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse – 11-22 juillet 2018

Souhaitée par la **ministre de la Culture**, la 4^e édition de Partir en livre se tiendra du 11 au 22 juillet 2018 sur tout le territoire. Elle est organisée par le **Centre national du livre (CNL)**.

L'ambition première de Partir en livre **est de promouvoir la lecture auprès des jeunes**. Transmettre le **plaisir de lire** est au cœur des actions mises en œuvre pendant cette manifestation nationale, populaire et festive.

Partir en livre 2018, c'est :

Une fête autour du livre dans toute la France et pour tous, avec notamment :

- des événements proposés par le CNL (programme à venir) ;
- des événements régionaux labellisés, et donc soutenus financièrement par le CNL : un appel à projets est ouvert par le CNL. Date limite de candidature, le **19 février 2018** (infos ci-dessous) ;
- des événements "référencés", c'est-à-dire organisés par tout porteur de projet qui référence son animation sur l'agenda national en ligne. Ces événements sont soutenus en terme de communication par le CNL (rendez-vous sur le site de Partir en livre en avril 2018).

APPEL A PROJETS 2018 "EVENEMENTS REGIONAUX LABELLISES PAR LE CNL"

Qui peut participer ?

Toute personne morale, quel que soit son statut (association, librairie, bibliothèque, médiathèque, centre culturel et sportif, centre d'animations, collectivités, mairie, etc.) dont le siège social et les animations sont sur le territoire français, qui propose un événement auprès des enfants et des jeunes autour de la lecture.

Quels sont les critères ?

Un événement pourra être labellisé et s'inscrire dans le programme national de la manifestation s'il respecte les principaux critères suivants :

Critères d'éligibilité :

- S'inscrire dans **les dates de la manifestation** (du 11 au 22 juillet 2018).
- Avoir lieu **sur le territoire français**, sur des sites « grand public » passants : plages, bases de loisirs, places, campings, piscines, parcs, jardins, etc.
- **Mobiliser tous les publics** et spécifiquement **le jeune public**. Une attention particulière sera portée aux projets qui s'adressent aux adolescents et aux jeunes adultes.
- Témoigner de la réalisation d'opérations et/ou d'activités annuelles dans le domaine du livre et/ou de la jeunesse.
- Programmer des **animations de qualité** et de **médiation ludiques** et être attentifs à faire découvrir l'univers **d'auteurs et d'illustrateurs de jeunesse, impérativement rémunérés** lorsqu'ils participent à une animation (rencontre, ateliers, lectures, etc.).
- Offrir la possibilité de **lire sur place et gratuitement**.
- **Communiquer sur les animations** en direction du grand public. Plus largement, la structure labellisée doit s'engager à promouvoir Partir en livre en direction de tous les publics et des professionnels du livre et de l'enfance.

Critères d'attribution :

- Impliquer les **acteurs de la chaîne du livre** : auteurs, libraires, éditeurs locaux ou régionaux, bibliothécaires... La participation d'au moins une **librairie indépendante** est un critère important.
- Mobiliser des relais dans le domaine du tourisme, des loisirs, de l'action socio-culturelle, etc.
- Une attention particulière sera apportée aux événements mobilisant au-delà de leur cadre local et jusqu'au niveau régional.
- Assurer un rayonnement territorial à l'événement, les **partenariats locaux**, publics et/ou privés étant un plus.

Constitution du dossier

- le **formulaire de demande** de subvention dûment complété ;
- le **descriptif des animations** qui font l'objet de la demande : thème, contenu, noms des intervenants, publics concernés, détail du calendrier par jour, la liste de(s) la (les) librairie(s), de(s) bibliothèque(s) et des partenaires impliqués ;
- le **bilan des opérations déjà réalisées** pour "Partir en livre 2017 ou 2016" et/ou en faveur du livre et /ou de la jeunesse ;
- le **budget prévisionnel du projet**, mentionnant le montant de la rémunération des auteurs invités, les partenaires financiers et les subventions sollicitées (les dépenses et les recettes doivent être en équilibre) identifié, daté et signé ;
- le **budget réalisé 2017 de la structure**, identifié, daté et signé ;
- toutes les pièces administratives demandées par le CNL (à consulter sur son site).

Seuls les dossiers complets seront étudiés

Une seule demande de labellisation par structure et par an peut être déposée dans ce cadre.

Un comité composé de personnalités et d'experts du monde du livre se réunira au Centre national du livre au mois d'avril pour étudier et sélectionner les projets.

Qu'apporte la labellisation du CNL ?

Les événements régionaux labellisés bénéficient d'un **soutien financier** et de la **communication nationale** mise en place par le Centre national du livre. Ils reçoivent en plus **un kit de communication**.

Leurs organisateurs sont invités à référencer leur programmation dans l'agenda national du Partir en livre, via le site internet : www.partir-en-livre.fr

Ils s'engagent aussi à **communiquer autour de leurs événements** et à faire figurer les logos du CNL et de Partir en livre sur l'ensemble de leurs supports de communication imprimés et numériques.

En tant qu'événement de dimension régionale de la Fête, ils devront autant que possible **développer des synergies et une communication** pour Partir en livre à l'échelle départementale et/ou régionale.

Comment postuler ?

Rendez-vous dès maintenant sur le site du CNL pour constituer votre dossier :

www.centrenationaldulivre.fr

La date limite de dépôt de dossier : **lundi 19 février 2018**

Pour toute demande : contact@partir-en-livre.fr

Pour préparer dès maintenant votre projet, retrouvez infos et outils sur le site de Partir en livre : www.partir-en-livre.fr

Merci de votre implication en faveur de la lecture et très belle préparation de l'édition 2018 de Partir en livre !